Municipalité de Chartierville
27, rue St-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc J0B 1K0

AVIS PUBLIC

Séance publique du comité démolition

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉS

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le comité de démolition doit se réunir afin d'examiner une demande de démolition d'un immeuble patrimonial.

QUE l'objet de cette séance est :

Décision quant à la demande de démolition de l'immeuble principale et de ses bâtiments accessoires situés au 170 de la route Saint-Jean-Baptiste à Chartierville.

QUE toute personne voulant s'opposer à la démolition de l'immeuble doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité.

Ledit comité tiendra une séance publique le lundi 8 septembre 2025, à compter de 18 h 30, à la salle communautaire située au 27, rue Saint-Jean-Baptiste à Chartierville.

DONNÉ à Chartierville, ce 27e jour du mois d'août deux mil vingt-cinq.

_____
Paméla Blais
DG et greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Paméla Blais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chartierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le mercredi 27 août 2025, entre 8h30 et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27e jour du mois d'août 2025.

_____
Paméla Blais
Dg et greffière trésorière